



## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 JUIN 2025

Le 26 juin 2025, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire.

**Présents** : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR et Isabelle PEGAZ TOQUET.

Messieurs Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Nicolas BAYART et M. Benoît CURT.

**Absents excusés** : Mme Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Philippe De PACHTERE) ; M. Mathieu BEHAGHEL (pouvoir donné à Mme Fabienne BINET) et Fabrice COCATRIX (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE).

**Absents** : Mmes Alexandra BEAUQUIS, Widèd GREVISSE et Fabienne M'TANIOS.

Madame Annie TISSOT a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 juin 2025

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 12 + 3 pouvoirs

### **Ordre du jour** :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2025 à l'unanimité
- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2025 à l'unanimité

➤ **INSTITUTION** : Délégation du Conseil Municipal au Maire

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences et ce, dans un souci de favoriser une bonne administration communale.

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, et jusqu'à la fin du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire des délégations dans les domaines des finances, marchés publics, assurance, concessions cimetièrè, droit de préemption en urbanisme, actions en justice, etc... Au total, 13 délégations sont accordées à Monsieur le Maire sur 31 autorisées par le Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ **FINANCES** :

#### ▪ **Don d'une administrée**

Par délibération n°D2025\_11 du 13 mars 2025, les membres du Conseil municipal s'engageaient à l'unanimité à utiliser la somme de 500 000 € (don familial d'une administrée) à seule fin de travaux de rénovation de l'église communale et autorisaient le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Suite au décès de Monsieur Jean-Pierre Lacombe, Maire, il est nécessaire de délibérer à nouveau afin d'autoriser le Maire nouvellement élu, à signer tout document afférent à cette transaction. Les membres de l'assemblée acceptent à l'unanimité.

### ▪ Entrées et cours de piscine – Ecole privée Léon Marie - vote d'une subvention

Par délibération en date du 10/04/2025, une subvention de 1 200.00€ avait été votée pour financer en partie les entrées et les cours de piscine pour les élèves de l'Ecole Privée « Léon Marie » pour l'année 2025. Le devis concernant les cours de piscine ayant été transmis après le vote du budget et des subventions, il convient de modifier le montant attribué. Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité d'attribuer une subvention pour l'école privée Léon Marie de 583 € (représentant 70% des coûts estimés des entrées et des cours de piscine pour l'année scolaire 2025).

### ➤ MARCHÉ PUBLIC :

#### ▪ Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et la restauration de Cap Loisirs - choix du prestataire

Depuis septembre 2022, le restaurant scolaire communal et la structure Cap Loisirs sont livrés par le prestataire LEZTROY. Le marché arrivant à échéance le 31/08/2025, une procédure de marché public à procédure adaptée a été lancée. En date du 26 mai 2025, une seule offre a été reçue de la société LEZTROY.

Les membres de l'assemblée attribuent à l'unanimité le marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire et l'accueil de loisirs au prestataire LEZTROY pour la rentrée scolaire 2025/2026, renouvelable 2 fois.

### ➤ RESSOURCES HUMAINES :

#### ▪ Indemnités de fonction des Maires, Adjointes et Conseillers Municipaux

Monsieur le Maire informe qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, aux Adjointes au Maire et aux conseillers municipaux délégués. Les membres du Conseil Municipal fixent à l'unanimité le montant des indemnités mensuelles, comme suit :

- **Maire** : Taux de 47,6 % de l'indice IB 1027 (taux maximal : 51.6%)
- **1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> adjoints au maire** : Taux de 19,8 % de l'indice IB 1027 (taux maximal : 19,8%).
- **3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> adjoints au maire** : Taux de 13,80 % de l'indice IB 1027 (taux maximal : 19,8%).
- **Fabrice Cocatrix-Conseiller municipal délégué** : Taux de 13.80 % de l'indice IB 1027.

#### ▪ Modification, création et suppression de postes

Compte tenu de départs de certains agents de la collectivité, il est nécessaire de procéder à divers ajustements afin de fixer l'effectif des emplois nécessaire au bon fonctionnement des services. Les créations, modifications et suppressions de postes dans les 3 filières ci-dessous sont acceptées à l'unanimité.

**Filière technique** : suite au départ en retraite de deux agents, il est nécessaire de procéder à leur remplacement : créations d'un poste d'agent d'entretien référent (service périscolaire/entretien) et d'un poste d'agent technique polyvalent (service technique).

**Filière animation** : compte tenu de la réorganisation prévue au service scolaire périscolaire dans le cadre de la rentrée scolaire 2025/2026, il convient de supprimer un emploi d'un adjoint d'animation à temps non complet (7.50/35<sup>ème</sup>) et de créer un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet (6.90/35<sup>ème</sup>).

**Filière sanitaire** : compte tenu de la réorganisation prévue au service scolaire périscolaire dans le cadre de la rentrée scolaire 2025/2026, il convient de supprimer l'emploi d'une Atsem à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>) et de créer un emploi d'une Atsem à temps non complet (29.30/35<sup>ème</sup>).

▪ **Création d'un emploi non permanent – accroissement d'activité**

Etant donné que les effectifs du service périscolaire peuvent être variables d'une année sur l'autre, la prévision du nombre d'enfants présents sur les temps périscolaires à compter de septembre 2025 est importante. Il est donc nécessaire de recruter un agent contractuel sur ces temps de garderie périscolaire et pauses méridiennes.

A l'unanimité, les membres de l'assemblée décident de créer un emploi non permanent pour faire face à ce besoin (agent d'animation à temps non complet -11.80/35<sup>ème</sup>, recruté en contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois).

▪ **Autorisation de signatures de contrats**

Dans le cadre de deux départs à la retraite, il est nécessaire d'autoriser le Maire à signer des contrats de travail pour :

- le poste d'agent d'entretien référent (grade d'adjoint technique) à temps complet pour la période du 21 juillet 2025 au 31 décembre 2025,
- le poste d'agent technique polyvalent (grade d'adjoint technique) à temps complet pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 31 décembre 2025.

Ces autorisations sont acceptées à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

➤ **INTERCOMMUNALITÉ** :

▪ **Mise à jour des statuts :**

Les statuts de la Communauté de Communes ayant été modifiés afin de les rendre plus lisibles et d'être en adéquation avec les compétences que la loi lui a dévolues ainsi que celles qui lui ont été transférées par ses communes membres, il est nécessaire que ces dernières approuvent à leur tour ces modifications, qui concernent notamment les articles suivants :

- Article 7. Compétences obligatoires
- Article 8. Compétences supplémentaires d'intérêt communautaire
- Article 9. Autres Compétences supplémentaires

Les membres de l'assemblée approuvent à 14 voix POUR et 1 ABSTENTION les modifications apportées aux statuts de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie.

## ▪ Convention de gestion du nouveau service Intercommunal d'instruction des autorisations d'urbanisme

Dans le cadre de la création du nouveau service intercommunal d'instruction des autorisations du droit du sol, une nouvelle convention relative à sa gestion ainsi que les tarifs associés est proposée.

La convention fixe également les modalités de facturation de la prestation de service, après service fait, par la communauté de communes auprès des communes adhérentes, avec :

- Une part adhésion de 1.50€/habitant
- Un coût par acte selon la grille tarifaire exposée ci-dessous :

- 25 € par certificat d'urbanisme d'information (Cua)
- 115 € par certificat d'urbanisme opérationnel (CUb)
- 140 € par déclaration préalable, y compris les déclarations préalables de division
- 225 € par dossier de permis de construire maison individuelle (jusqu'à 2 logements)
- 405 € par dossier de Permis de construire supérieur à 2 logements
- 140 € par dossier de permis de construire modificatif
- 255 € par dossier de permis d'aménager et PA modificatif inférieur et égal à 10 lots
- 405 € par dossier de Permis d'aménager et PA modificatif supérieur à 10 lots
- 115 € par permis de démolir instruit

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal approuvent cette nouvelle convention ainsi que les tarifs exposés ci-dessus.

### ➤ URBANISME/FONCIER :

#### ▪ Déclassement d'une partie de voirie

Dans le cadre de la régularisation d'un échange entre la commune et un particulier, il est prévu le déclassement de 9 m<sup>2</sup> de voirie communale (rue des Ecoles) et d'approuver la désaffectation à l'usage direct du public de cette emprise. Les membres de l'assemblée acceptent à l'unanimité ces décisions et autorise le maire à signer tout acte afférant à ce dossier.

#### ▪ Dossiers en cours

DOSSIERS	DEMANDEURS	LIEU	PROJET	ETAT
PC 074 161 25 00002	FRIOCOURT Cyril et Stéphanie	237 rue des Berdalles	construction d'une maison individuelle de plain-pied	Accordé le 23/05/2025
PC 074 161 25 00003	GUILLET Benjamin et AOYAMA Chika	308 chemin du Carillon	construction d'une maison individuelle	en cours d'instruction
PC 074 161 25 00004	FAVARD Romain	726 route du Bondet	création de 2 logements supp. + atelier de zinguerie (changement de destination)	Accordé le 03/06/2025
PC 074 161 25 00005	SOFIA Antoine	134 route d'Oilly - Joudrain	régularisation d'un garage et d'une terrasse	Accordé le 03/06/2025
PC 074 161 25 00006	Commune de MARCELLAZ-ALBANAIS	166 rue des Ecoles	installation d'un préau pour l'école maternelle	en cours d'instruction
PC 074 161 25 00007	LAPLACE Michel	Lieudit "Sous Coutasse"	construction de 3 bâtiments agricoles ouverts	en cours d'instruction

DOSSIER	BÉNÉFICIAIRES	LIEU	LISTE DES PARCELLES	PROJET	ETAT
DP 074 161 25 00034	JUAN Vincent et PROVENZA Laetitia	116 chemin des Erènes	AC 634 - AD 530	pergola bioclimatique	ACCORDÉE le 16/05/2025
DP 074 161 25 00035	PEGAZ TOQUET Stéphane	46 impasse Chez Rosset - Contentenaz	AO 331	piscine	ACCORDÉE le 16/05/2025
DP 074 161 25 00036	NASFI Mohamed Ramzi	144 place de l'Albanais	AD 601	clôture	ACCORDÉE le 02/06/2025
DP 074 161 25 00037	CLERGET Alexandre	297 route de Montmasson	AI 581	installation d'un store banne	ACCORDÉE le 02/06/2025
DP 074 161 25 00038	LE HENAFF Thibaut et PHILIPPE Lucile	224 chemin des Erènes	AC 728	rénovation de toiture	ACCORDÉE le 02/06/2025
DP 074 161 25 00039	BENAGLIA René	411 chemin du Carillon	AN 626	installation d'une pergola bioclimatique	TACITE au 22/06/2025
DP 074 161 25 00040	OTOVO pour ASDRUBAL Etienne	714 route de la Fontaine	AP 81	panneaux solaires	ACCORDÉE le 10/06/2025
DP 074 161 25 00041	CUPPARI Sarah	361 route de Peignat les Villas des Songerons	AN 664 - 652	installation d'une véranda	en cours
DP 074 161 25 00042	BODIN Grégory	270 route de la Fontaine	AN 336	panneaux photovoltaïques	en cours
DP 074 161 25 00043	COSTER Sylviane	620 route de la Radia	AN 589	création d'une ouverture (soudirail)	en cours
DP 074 161 25 00044	GIUNTA Giuseppe	131 chemin des Courriers Chez Nanche	AC 524 - 526	construction d'un carport remplacement des menuiseries et pose de volets roulants	en cours
DP 074 161 25 00045	BEAUQUIS Monique et Hervé	2501-2505 route de Chapeiry Muret	AI 464-463-465	réfection de la toiture et création de puits de lumière	en cours
DP 074 161 25 00046	BAUQUIS Joëlle	823 route du Bondet - Chaunu	AK 574	réfection de la toiture, ravalement de façade et remplacement des menuiseries	en cours
DP 074 161 25 00047	GUÉZOU Arnaud	19 chemin des Entremonts Molière	AI 353	abri de jardin	en cours

### ➤ QUESTIONS DIVERSES

- **Association école de musique** : Mme Christiane DAUNIS informe que la salle du presbytère sera mise à disposition de l'Association « Albamusique » à compter du mois de septembre 2025.
- **Prise de parole de M. Nicolas BAYART** : M. Nicolas BAYART souhaite informer les membres du Conseil Municipal de sa décision de ne pas accepter le poste de conseiller municipal délégué à la voirie. Dans un premier un temps, on lui a proposé un poste d'adjoint puis de conseiller délégué à la voirie. Cette compétence l'a intéressé mais devant trop d'incertitudes quant à l'organisation et la définition des missions, il préfère décliner et précise que ce n'est pas le titre d'adjoint qui l'intéressait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est close à 21h30.

A Marcellaz-Albanais, le 08 juillet 2025.

**Le Maire,  
Eric CHASSAGNE**




**La secrétaire de séance  
Annie TISSOT**

